Image not found or type unknown

Probleme de grille de salaire

Par **Kyfran**, le **29/08/2009** à **18:09**

Bonjour,

Je suis salarié comme responsable de magasin cadre catégorie B. Hors je m'apperçoit que sur ma convention collective ne prévoit pas de cadre catégorie B. Il y a de prévu agent de maitrise catégorie B et cadre catégorie C. Le salaire d'agent de maitrise est 2000€ brut et cadre 2750€ brut, mon salaire est de 2500€ brut.
Quel sont mes droits et ai-je le droit de réclamer une régulation de salaire sur la catégorie cadre.
Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés